

Projet Bay du Nord

Rapport annuel 2024 sur la conformité aux conditions de l'évaluation environnementale

Mars 2025

1 Introduction

L'EIE du projet Bay du Nord a été libérée du processus d'évaluation environnementale le 6 avril 2022 en vertu d'une décision officielle (la « déclaration de décision relative à l'évaluation environnementale ») du ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada (ECCC). La déclaration de décision relative à l'évaluation environnementale comprend plus de 150 conditions qu'Equinor Canada Ltée (« Equinor Canada ») doit respecter pour le projet Bay du Nord.

Conformément à la condition 2.10, le présent document fait le point sur l'état d'avancement des conditions de la déclaration de décision relative à l'évaluation environnementale. Aux termes de la condition 2.11, la période de référence pour le présent rapport annuel s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

La conception du projet Bay du Nord s'est poursuivie au cours de la période de référence. Aucune activité en mer n'a été entreprise, mais certaines activités de recherche ont été menées jusqu'en décembre 2024. Par conséquent, le présent rapport annuel 2024 sur la conformité aux conditions de l'évaluation environnementale se rapporte principalement aux conditions 2.1, 2.5, 2.10, 2.12, 2.13, 2.15, 3.14 et 4.7 l'évaluation environnementale. La condition 2.11 est quant à elle remplie compte tenu de la soumission du rapport annuel 2022.

Condition 2.1

Le promoteur veille à ce que les mesures qu'il prend pour satisfaire aux conditions énoncées dans la présente déclaration de décision pendant toutes les phases du projet désigné soient étudiées avec soin et prudence, favorisent le développement durable, soient éclairées par les meilleurs renseignements et les meilleures connaissances disponibles au moment où le promoteur prend les mesures, y compris les connaissances traditionnelles autochtones et communautaires, soient fondées sur des méthodes et des modèles qui sont reconnus par des organismes de normalisation, et soient mises en œuvre par des personnes qualifiées. Il veille également à appliquer les meilleures technologies réalisables sur les plans économique et technique.

Réponse :

Comme indiqué plus haut, le projet Bay du Nord en est aux premières étapes de la conception, et de ce fait, les activités du projet, à l'exception de la recherche qui se poursuit, n'ont pas encore commencé. Pour les activités de recherche entreprises en 2023, Equinor Canada a veillé, par prudence et par précaution, à ce que toutes les conditions applicables soient respectées. Le respect des conditions de l'évaluation environnementale a été guidé par les valeurs d'Equinor, à savoir l'ouverture, la collaboration, le courage et la bienveillance. Ces valeurs, associées aux systèmes de gestion d'Equinor, ont orienté l'exécution des activités du projet Bay du Nord.

Condition 2.5

Lorsque la participation est une exigence d'une condition établie dans la présente déclaration de décision, le promoteur avise les parties potentielles responsables des programmes de recherche pertinents de son intérêt à participer à ces programmes et détermine, en consultation avec les parties qui ont exprimé un intérêt relatif à la participation du promoteur, les actions et les ressources nécessaires pour concrétiser la participation du promoteur.

Réponse :

Dans le cadre de sa participation au Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE) et à Energy Research and Innovation Newfoundland and Labrador (ERINL), Equinor Canada relève les projets de recherche d'intérêt financés par ces organisations. Ces programmes permettent de définir les ressources et les actions spécifiques à Equinor Canada. Pour les recherches menées par Equinor Canada, les besoins en matière de recherche sont définis à l'interne et les activités visant à combler

ces besoins progressent soit en collaboration avec des partenaires de recherche, soit grâce à l'exécution d'Equinor Canada uniquement.

Voir les réponses aux conditions 3.14 et 4.7 concernant la participation à la recherche pour l'année de déclaration 2023.

Condition 2.10

Le promoteur prépare un rapport annuel qui décrit, pour chaque année de déclaration :

- 2.10.1 les activités mises en œuvre par le promoteur au cours de l'année de déclaration pour satisfaire à chacune des conditions énoncées dans la présente déclaration de décision;
- 2.10.2 la façon dont le promoteur a satisfait à la condition 2.1;
- 2.10.3 dans le cas des conditions énoncées dans la présente déclaration de décision qui exigent une consultation, la façon dont le promoteur a pris en compte les points de vue et l'information reçus par le promoteur pendant la consultation ou à la suite de celle-ci;
- 2.10.4 les renseignements pour chaque programme de suivi conformément aux conditions 2.6 et 2.7;
- 2.10.5 un sommaire des résultats disponibles liés aux exigences du programme de suivi prévues aux conditions 3.13 et 4.6;
- 2.10.6 dans le cas des conditions énoncées dans la présente déclaration de décision qui exigent un plan, toute mise à jour faite au plan au cours de l'année de déclaration;
- 2.10.7 toute mesure d'atténuation modifiée ou supplémentaire, mise en œuvre ou proposée par le promoteur, conformément à la condition 2.9.

Réponse :

En soumettant le présent rapport annuel, Equinor Canada répond aux exigences de cette condition.

Condition 2.12

Le promoteur présente à l'Office et à l'Agence le rapport annuel visé à la condition 2.10, y compris un résumé du rapport dans les deux langues officielles, au plus tard le 31 mars suivant l'année de déclaration sur laquelle porte le rapport.

Réponse :

En soumettant le présent rapport annuel dans les deux langues officielles, Equinor Canada répond aux exigences de cette condition. Étant donné que le projet Bay du Nord en est aux premiers stades de conception, il a été convenu, lors des discussions avec l'OCTNLHE, qu'Equinor pourrait satisfaire à cette condition en soumettant l'intégralité du rapport annuel 2024 dans les deux langues officielles plutôt que de produire des résumés traduits.

Condition 2.13

Le promoteur fait publier sur Internet les rapports et les résumés visés aux conditions 2.10 et 2.12, les résultats de l'étude de fond marin visée à la condition 3.6, le plan de communication visé à la condition 5.1, le plan de désaffectation et de fermeture visé à la condition 5.2, les stratégies de contrôle des puits visés à la condition 7.5, le plan d'intervention en cas de déversement visé à la condition 7.7, l'évaluation de l'atténuation de l'impact des déversements visée à la condition 7.11, le calendrier de mise en œuvre visé dans la condition 8.1, les résultats de surveillance et de suivi pour les mammifères marins, les tortues de mer, les

poissons et leur habitat et les oiseaux migrateurs visés aux conditions 3.10, 3.13 et 4.6, les descriptions de la façon dont le promoteur a participé aux programmes de recherche et de surveillance visés aux conditions 3.14 et 4.7 durant l'année précédente, et toute mise à jour ou modification des documents mentionnés, suivant la présentation de ces documents aux parties visées aux conditions respectives. Le promoteur conserve ces documents et les rend accessibles au public jusqu'à la fin de la désaffectation. Le promoteur informe l'Office et les groupes autochtones de la disponibilité de ces documents dans les 48 heures suivant leur publication.

Réponse :

En publiant le rapport annuel 2024 (condition 2.10) dans les deux langues officielles, Equinor Canada, satisfait aux exigences de la présente condition, à savoir que le promoteur doit faire « publier sur Internet les rapports et les résumés visés aux conditions 2.10 et 2.12. »

Les mises à jour des recherches entreprises au cours de la période couverte par le rapport sont décrites ci-dessous, sous les conditions 3.14 et 4.7. La publication de ce rapport sur Internet répond aux exigences de publication des informations requises aux termes des conditions 3.14 et 4.7.

Comme indiqué ci-dessus, aucune autre activité à laquelle cette condition s'applique n'a été entreprise au cours de la période visée par le rapport annuel 2023.

Condition 2.15

Le promoteur informe l'Agence et les groupes autochtones par écrit au plus tard 30 jours après le jour où il y a un changement d'exploitant pour le projet désigné.

Réponse :

Equinor Canada demeure l'exploitant du projet désigné.

Condition 3.14

Le promoteur participe aux programmes de recherche dans les zones extracôtières de l'est du Canada portant sur la présence du saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) et sur le comportement, la présence, la répartition et les zones d'habitats importants des cétacés, lorsqu'ils sont accessibles et selon ce qui est convenu avec les parties responsables des programmes de recherche. Le promoteur présente des mises à jour aux groupes autochtones, telles qu'elles sont publiées sur Internet annuellement conformément à la condition 2.13, qui indiquent comment le promoteur a participé à ces programmes de recherche durant l'année précédente. Le promoteur présente également ces mises à jour directement à l'Office dans le cadre du rapport annuel visé à la condition 2.10.

Réponse :

Dans le cadre de sa participation au Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE), Equinor Canada a continué de soutenir la recherche sur la présence du saumon atlantique en zone extracôtière. Le FEE a financé une étude pluriannuelle sur la migration du saumon atlantique, laquelle a été résumée dans le rapport annuel 2023. Le travail sur le terrain s'est conclu en 2023, et l'analyse des données se poursuit. Les résultats préliminaires indiquent une présence du saumon atlantique en zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, notamment dans la passe Flamande.

Aux fins du projet, on peut faire appel à un vaste réseau de communautés autochtones et d'autres collaborateurs dans tout le Canada atlantique, ce qui permet d'organiser efficacement des opérations de marquage du saumon dans de nombreux ruisseaux et de nombreuses rivières de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'est du Québec.

Les partenaires autochtones comprennent des membres du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) de Pêches et Océans Canada ainsi que le gouvernement du Nunatsiavut. Chaque groupe reçoit un financement annuel pour soutenir les activités liées au projet. L'Unama'ki Institute of Natural Resources (UINR) coordonne la formation des partenaires autochtones ainsi que l'échantillonnage sur le terrain et a créé un forum pour partager les stratégies d'échantillonnage et les défis. Les connaissances autochtones sont utilisées pour sélectionner les rivières prioritaires et capturer les saumons pour les marquer, tout en respectant la vulnérabilité des populations de saumon atlantique.

Bruit sous-marin et comportement des mammifères marins : En 2022, Equinor Canada a entrepris un projet de recherche visant à évaluer la possibilité d'utiliser un nouveau système d'enregistrement sonore pour la collecte de données acoustiques sous-marines et d'information sur la présence, la distribution et le comportement des mammifères marins, de même que sur la propagation du bruit généré par les navires. Le système en question était composé de trois appareils d'enregistrement acoustique, soit un ancrage servant à la caractérisation des sources sonores (SSC) et deux dispositifs d'observation à long terme autonomes (ALTO). L'ancrage SSC permet de caractériser les sons que génèrent les activités de forage exploratoire, alors que les dispositifs ALTO sont conçus pour capter les vocalisations des mammifères marins sur une vaste zone géographique. L'équipement a été mis à l'essai durant des activités de forage exploratoire dans la passe Flamande en 2022 et s'est poursuivi tout au long de l'année 2023 et 2024. Le projet de surveillance acoustique visait en premier lieu à effectuer des mesures étalonnées du bruit généré par l'unité mobile de forage en mer (UMFM) et à comparer ces mesures à des données antérieures recueillies pour des installations de forage dans les environs à l'aide d'un ancrage de caractérisation des sources sonores (CSS). On souhaitait ensuite caractériser l'environnement acoustique ainsi que l'occurrence des sons produits par des mammifères marins à trois endroits dans la passe Flamande : (1) ancrage SSC situé à 1 km de l'UMFM; (2) dispositif ALTO1 à l'est de l'UMFM; (3) dispositif ALTO2 à l'ouest de l'UMFM. Les dispositifs ALTO servent à capter les vocalisations des mammifères marins sur une vaste zone géographique. Les sons enregistrés grâce à ces appareils ont été analysés par les chercheurs de JASCO dans le but de valider l'utilisation des technologies de surveillance et de mieux comprendre la propagation du son des activités liées aux projets dans la passe Flamande ainsi que la présence et le comportement des mammifères marins.

Condition 4.7

Le promoteur participe aux programmes de recherche et de surveillance portant sur les effets de l'attraction à la lumière sur les oiseaux migrateurs dans les zones extracôtières et les mesures d'atténuation visant à réduire l'attraction des oiseaux migrateurs à l'éclairage, lorsqu'ils sont accessibles et selon ce qui est convenu avec les parties responsables des programmes de recherche et de surveillance. Le promoteur présente des mises à jour aux groupes autochtones, telles qu'elles sont publiées sur Internet annuellement conformément à la condition 2.13, qui indiquent comment le promoteur a participé à ces programmes de recherche durant l'année précédente. Le promoteur présente également ces mises à jour directement à l'Office dans le cadre du rapport annuel visé à la condition 2.10. Les programmes de recherche et de surveillance portant sur les effets de l'éclairage sur les oiseaux peuvent comprendre :

- 4.7.1 effets de l'éclairage au large des côtes sur l'océanite cul-blanc (*Oceanodroma leucorhoa*) et autres oiseaux migrateurs;
- 4.7.2 zones d'alimentation et d'hivernage des oiseaux migrateurs dans la zone extracôtière;
- 4.7.3 caractéristiques démographiques et répartitions des populations d'oiseaux migrateurs dans la zone extracôtière;

- 4.7.4 effets de la réduction de l'attrait des oiseaux migrateurs à l'éclairage dans les zones extracôtières, y compris l'efficacité des mesures liées au spectre, au type ou à l'intensité de la lumière.

Réponse :

Dans le cadre de sa participation au Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE), Equinor Canada continue de soutenir la recherche sur l'éclairage et l'attraction des oiseaux migrateurs dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador. Au cours de l'année de financement 2022-2023, le FEE a continué de financer trois études sur les oiseaux de mer, soit le programme de marquage de l'océanite cul-blanc, le modèle de population d'océanites et les revues de la littérature sur les oiseaux de mer.

Programme de marquage de l'océanite cul-blanc : Le programme a commencé en 2021, avec le marquage effectué sur cinq des six colonies d'étude; certains aspects ont été retardés en raison de la COVID et des défis logistiques liés aux conditions météorologiques. Le marquage s'est poursuivi en 2022. L'année 2023-2024 représente la dernière saison de collecte de données sur le terrain pour le projet. Le projet va maintenant se tourner vers l'analyse des données et l'établissement de rapports. Quelque 448 oiseaux des cinq colonies étudiées (aux stades de l'incubation et de l'élevage des oisillons) ont été équipés de marqueurs GPS pendant les saisons de reproduction. De même, 279 oiseaux ont été équipés de marqueurs GLS. L'analyse des données et l'établissement des rapports seront achevés d'ici septembre 2024. Après l'examen et l'acceptation du rapport par le conseil de gestion du FEE, celui-ci sera publié sur le site Web du conseil à la fin de l'année 2025.

Modèle de population d'océanites : L'objectif du modèle consiste à quantifier les sources de mortalité, y compris celles associées aux installations extracôtières, afin d'évaluer l'effet de celles-ci sur la biologie de la population de l'espèce par rapport à d'autres facteurs de mortalité au cours du cycle de vie de l'espèce. Le travail a commencé en avril 2022 et les travaux se poursuivent en ce qui a trait à la collecte des données et à la construction et l'analyse du module complexe de survie couvrant les données de six colonies du Canada atlantique. L'achèvement du projet est prévu pour le premier trimestre de 2025.

Revues de la littérature sur les oiseaux de mer : Le FEE a financé deux revues de la littérature, l'une pour examiner l'attraction des oiseaux marins en général aux sources lumineuses anthropiques et l'autre pour examiner les technologies de détection des oiseaux de mer, en particulier dans le contexte des installations extracôtières. La version finale du rapport sur l'attraction des oiseaux marins à la lumière a été reçue pour la revue interne par le FEE avant son acceptation et sa publication sur le site Web du FEE. Le rapport d'examen des méthodes de détection des oiseaux marins est en cours de préparation en vue de son contrôle par des experts techniques et, une fois que leurs commentaires auront été pris en compte, la version finale sera soumise à l'examen et à l'acceptation du FEE.